

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) -Soutien à un projet d'insertion sociale et professionnelle

Mise à jour : Il y a 10 ans

Nature et objectif de l'aide

- Aides à la mobilité
- Aide au permis de conduire
- Aide à la formation
- Autres soutiens au projet professionnel
- Soutien au projet logement
- Soutien au projet santé
- Autres soutiens au projet d'insertion

Les modalités et conditions d'accès sont précisées au règlement départemental d'attribution adopté le 16 octobre 2012 par le Conseil Général et applicable au 1^{er} janvier 2013.

Bénéficiaires

Jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
Les étudiants ne sont pas publics prioritaires en matière de FAJ.

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

La demande est à présenter :

- auprès de la mission locale ou de la PAIO
- auprès du service social de secteur
- auprès du CCAS

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Maximum = **1000 € par jeune et par période de 12 mois**
(aide pouvant être portée à 1500 € pour le financement d'un permis de conduire)
Les aides sont payées via une régie d'avance.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Selon la nature de l'aide sollicitée, se référer au règlement départemental d'attribution.

Direction de référence

Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) -Soutien à un projet d'insertion sociale et professionnelle

Mise à jour : Il y a 10 ans

Date limite de dépôt de la demande

Pas de date limite